

Campagne ANS Auvergne-Rhône-Alpes 2022



La campagne 2022 de l'Agence Nationale du Sport (ANS) – emploi, JAN et Aisance aquatique, autres crédits de la part territoriale (hors PSF) - est ouverte à compter du 25 mars.

La déclinaison régionale de la politique de l'Agence nationale est précisée pour chaque dispositif. Avant toute demande sur Le Compte Asso (LCA), vous veillerez à prendre contact avec votre service instructeur :

- SDJES pour les clubs et comité départementaux
- DRAJES pour les ligues et comités régionaux

Vous trouverez les contacts pour chaque dispositif dans les rubriques ci-après.

L'attribution d'une subvention est conditionnée par la signature obligatoire du [Contrat d'Engagement Républicain](#). La signature électronique de ce contrat consiste à cocher la case dédiée sur LCA.

Attention, les dates limites de dépôt des dossiers sont :

- le 15 mai 2022 à minuit pour les dispositifs **Emploi**
- le 30 juin 2022 pour les dispositifs **J'apprends à nager (JAN), Aisance aquatique (AA) et autres crédits relatifs au déploiement des projets sportifs territoriaux**

Concernant l'aide à l'Apprentissage, la campagne sera ouverte du 1^{er} juillet au 11 septembre 2022.

Vous trouverez dans les rubriques ci-dessous : les directives ainsi que les différents dispositifs d'aide (emploi, appels à projets j'apprends à nager et aisance aquatique, autres crédits de la part territoriale – actions hors PSF)

1 – DIRECTIVES NATIONALES

- ▶ [Politique de l'Agence en faveur des projets sportifs territoriaux \(PST\)](#)
- ▶ [Politique de l'Agence en faveur des projets sportifs fédéraux \(PSF\)](#)

2 – AIDES A L'EMPLOI

La DRAJES Auvergne Rhône Alpes maintient sa politique en faveur de la pérennisation des emplois en proposant des aides pluriannuelles allant jusqu'à 3 ans et jusqu'à 12 000€, à toute demande de création d'emploi, quel que soit l'âge du salarié.

En effet afin de favoriser la pérennisation des emplois « 1J1S », la DRAJES propose en parallèle la signature d'une convention pluriannuelle avec l'ANS sur 3 ans « 2K€ - 12K€-12K€ ». Cette proposition ne pourra être tenue que dans la mesure où l'association demandeuse veillera bien à déposer 2 actions sur Le Compte Asso pour un même emploi.

Les projets de création d'emploi devront s'inscrire dans le cadre des stratégies Emploi/Apprentissage déposées par les fédérations auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Note à l'attention des fédérations

*Pour être prises en compte dans l'instruction par nos services, les stratégies fédérales devront parvenir à la DRAJES AURA **avant le 15 mai 2022.***

*L'ouverture de la plateforme d'instruction à vos services instructeurs vous permet désormais d'émettre votre avis sur les projets portés par vos structures déconcentrées. Ils devront être déposés avant le **12 juin 2022** pour être considérés par l'Instance décisionnelle.*

Avant toute demande, veuillez consulter ci-dessous les notices et fiches se rapportant à l'aide à l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes:

- ▶ [Note d'orientation régionale - Emploi Apprentissage 2022](#)
- ▶ [Modalités de demande d'aide à l'emploi](#)
- ▶ [Fiche instruction emploi ANS 2022](#)
- ▶ [Annexe licenciés - ANS 2022](#)
- ▶ [Attestation maintien dans l'emploi – ANS 2022](#)

Vos contacts :

[Référénts SDJES ANS Emploi](#)

[Guide 2022 – Le Compte Asso – Faire une demande d'emploi](#)

3 – PREVENTION DES NOYADES ET AISANCE AQUATIQUE

Vous trouverez ci-dessous les deux appels à projet "J'apprends à nager" et "Aisance aquatique (classe bleue/stage bleu) précisant les critères d'éligibilité, les publics visés, ainsi que les conditions d'organisation des stages menés au titre de ces dispositifs

- ▶ [Dispositifs JAN et AA](#)
- ▶ [Tableau JAN 2022](#)
- ▶ [Tableau AA 2022](#)

Vos contacts :

[Référents SDJES ANS JAN/AA](#)

[Guide 2022 – Le Compte Asso – Faire une demande Aisance Aquatique-JAN \(associations\)](#)

[Guide 2022 – Le Compte Asso – Faire une demande Aisance Aquatique-JAN \(collectivités\)](#)

4 - AUTRES CREDITS « DEPLOIEMENT DES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX »

L'ANS a également délégué une enveloppe à la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport permettant de financer différents types d'actions telles que précisées dans la fiche téléchargeable ci-dessous.

Pour une demande de subvention sur ces crédits, sélectionner sur le Compte Asso le « code » n°102 (DRAJES ARA)

[Autres crédits « déploiement des projets sportifs territoriaux »](#)

Vos contacts :

- Déploiement de la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport : Jean-Baptiste DELPY, référent régional jean-baptiste.delpy@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr – 04.73.99.31.48
- Soutien des actions portées par des associations n'entrant pas dans le cadre des PSF : Marie-Cécile DOHA, référente régionale marie-cecile.doha@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr – 04.72.80.64.99
- Soutien au dispositif « Savoir Rouler A Vélo » (SRAV) : Jean-Baptiste DELPY, référent régional jean-baptiste.delpy@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr – 04.73.99.31.48
- Lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport : Isabelle GIRONNET isabelle.gironnet@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr – 04.73.99.32.99

[Guide 2022 – Le Compte Asso – Faire une demande PST hors Emploi](#)

5 - PROCEDURE DE DEMANDE SUR « LE COMPTE ASSO »

▶ Les demandes de subvention sont à faire **obligatoirement** via [« Le Compte Asso »](#) pour les clubs, comités départementaux et les ligues et comités régionaux et collectivités territoriales.

▶ Créer votre compte association est la première étape pour faire votre demande de subvention 2021.

Il est conseillé de consulter au préalable [le guide utilisateur du Compte Asso \(associations\)](#) ou [le guide utilisateur du Compte Asso \(collectivités\)](#) et/ou se rendre sur le site [« Le Compte](#)

[Asso](#) » qui propose des tutoriels (sous forme de vidéos) ainsi qu'une FAQ afin de se familiariser avec le compte association, comme par exemple :

- 1 - Comment utiliser le service ?
- 2 - Prise de connaissance et [mise à jour des informations administratives \(associations\)](#) ou [mise à jour des informations administratives \(collectivités\)](#).
- 3 - Saisie et dépôt d'une demande de subvention.

[Cliquez ici pour accéder au « Compte Asso »](#)

POUR LE COMPTE-RENDU FINANCIER 2021 :

Toutes les associations et collectivités territoriales ayant bénéficié d'une ou plusieurs subventions en 2021 doivent impérativement fournir un compte-rendu financier pour chacune des actions subventionnées, **qu'elles déposent ou non une demande de subvention ANS en 2022.**

Ce compte-rendu doit obligatoirement être [renseigné directement sur Le Compte Asso](#) pour chaque action subventionnée en 2021.

- Pour les clubs, les comités départementaux et les collectivités territoriales :

- Pour une demande de subvention sur les dispositifs Emploi, JAN-AA vous devez vous rendre sur le lien du site du SDJES de votre département (département du siège de votre structure), munis du « code » associé à votre SDJES, nécessaire au dépôt de la demande sur Le Compte Asso (cf. liens et codes ci-dessous) ;
- Pour une demande de subvention sur les Autres crédits de la part territoriale (actions hors PSF), sélectionner sur le Compte Asso le « code » n°102 (DRAJES ARA)

DDCS/PP	Code (sur le site du Compte Asso)
SDJES de l'Ain	103
SDJES de l'Allier	104
SDJES de l'Ardèche	105
SDJES du Cantal	106
SDJES de la Drôme	107
SDJES de l'Isère	108

DDCS/PP	Code (sur le site du Compte Asso)
SDJES de la Loire	109
SDJES de la Haute-Loire	114
SDJES du Puy de Dôme	113
SDJES du Rhône	110
SDJES de la Savoie	111
SDJES de la Haute-Savoie	112

Pour les ligues et comités régionaux, sélectionner sur Le Compte Asso le « code » n°102 (DRAJES ARA)

Vos contacts (pour ligues et comité régionaux uniquement) :

- Sur la partie technique « Compte Asso » : Sophie BRUNEL sophie.brunel@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr – 04.72.80.67.48
- Sur le contenu des demandes de subventions :
 - Emploi (ligues et comités régionaux) : Isabelle GIRONNET, référente régionale isabelle.gironnet@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr – 04.73.99.32.99
 - JAN et AA (ligues et comités régionaux) : Luc MONTIGON, référent régional luc.montigon@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr – 04.72.80.63.61
 - Actions relevant des autres crédits (hors PSF) : Voir contacts au point 4 ci-dessus

RESSOURCES DOCUMENTAIRES POUR LA CAMPAGNE ANS 2022 :

La liste des quartiers de la politique de la ville (QPV)

La liste des contrats de ruralité

La liste des zones de revitalisation rurale (ZRR)

La liste des zones de revitalisation rurale (ZRR) - Arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale

La liste des bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR